

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2487

16 septembre 2014

### SOMMAIRE

Almax Capital .....	119343	Global Logistic Partners S.A. ....	119341
Alternative Strategy .....	119330	Golondrina Holding S.A. ....	119342
AXA IM Novalto .....	119343	Goodwill Trust Protection S. à r.l. ....	119342
Candriam Luxembourg .....	119350	Hansa Hydrocarbons (Luxembourg) S.à r.l. .....	119342
Candriam Luxembourg, Société Anonyme .....	119350	Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l. ....	119342
Collectors S.à r.l. ....	119343	L'Oiseau Bleu S.A. ....	119346
Diaverum S.à r.l. ....	119335	Luxembourg Management Company Group S.A. ....	119343
ECommerce Holding II S.à r.l. ....	119340	Matrix St Etienne Holdco S.à r.l. ....	119344
Edgard S.A. ....	119336	Matrix St Etienne Propco S.à r.l. ....	119344
EFH S.à r.l. ....	119376	MEIF 4 Luxembourg AX Holdings S.à r.l. .....	119335
EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A. ....	119341	Menuiserie Concept S.à r.l. ....	119335
Enviropallets Europe S.à r.l. ....	119341	Milverton S.A. ....	119335
EP Services .....	119332	Minoil Holding SPF .....	119334
Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l. ....	119341	Poncellina S.A. ....	119348
European Rail Freight I S.à r.l. ....	119332	Ray Investment S.à r.l. ....	119337
European Scents S.à r.l. ....	119332	Read S.à r.l. ....	119336
European Testing Services S.à r.l. ....	119333	Real Estate Director Services S.à r.l. ....	119337
Exmar Offshore Services S.A. ....	119333	R.E.A. S.à r.l. ....	119337
Fadaso S.A. ....	119333	Reunit S.A. ....	119336
Fadaso S.A.-SPF .....	119334	Richemont International Holding S.A. ..	119336
Fadaso S.A.-SPF .....	119334	Rock Ridge RE 18 .....	119337
Fertilux S.A. ....	119334	Saumoret S.A. ....	119339
Feuerbestattungen Luxemburg S.à r.l. ..	119376	Schaeffer & Partners S.A. ....	119337
Fidessa S.A. ....	119340	Schmatz & Partners Luxembourg .....	119338
Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A. ...	119340	Schwarzfeld S.A. ....	119339
Focused Sicav .....	119333	Simaform S.A. ....	119338
Formigues S.A. ....	119348	Simelux S.A. ....	119339
Formigues S.A. ....	119346	Steel Balboa 1 S.à r.l. ....	119340
Fund Advisers Europe SA - Luxembourg .....	119334	Stena International S.A. ....	119338
FW Europe Financial Holdings S.à r.l. ....	119333	Triodos SICAV II .....	119330

**Alternative Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 54.324.

As the extraordinary general meeting of shareholders of the Company that was held on September 15, 2014 was unable to validly deliberate the agenda due to a lack of quorum, you have now been invited to attend another

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Company which will be held before Me Henri Hellinckx on *October 20, 2014* at 2:00 p.m., at the registered office of the Company, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Appointment of the Chairman of the Meeting.
2. Approval of the Company's dissolution and of the opening of its liquidation.
3. Determination of the Company's liquidation procedures.
4. Appointment of Mr Olivier Cagioulis as liquidator (the "Liquidator") and determination of his powers and remuneration.
5. Miscellaneous.

The reconvened extraordinary general meeting will validly deliberate on the items of the agenda without any quorum requirement. To be valid, resolutions must be carried by the affirmative vote of at least two-thirds of the votes cast.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxies given for the extraordinary general meeting of September 15, 2014 remain valid unless expressly revoked. Shareholders who are unable to attend the extraordinary general meeting and/or who have not yet given a proxy are kindly requested to exercise their voting rights by completing and returning the Form of Proxy (available at the registered office of the Company) to Mrs Laetitia Boeuf (fax number: +352 47 67 84 07) no later than 5:00 p.m. (Luxembourg time) on October 17, 2014.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2014143166/755/26.

**Triodos SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 115.771.

The board of directors of the Company (the "Board of Directors") proposed a number of amendments/updates to the articles of incorporation (the "Articles") of the Company, as detailed below, which will enable the Board of Directors to look after your interests more effectively. Copy of the revised Articles may be obtained free of charge during normal office hours at the registered office of the Company.

TO THE ATTENTION OF ALL THE SHAREHOLDERS OF THE COMPANY We are writing to inform you that the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company was convened at 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg on 11 September 2014 (the "Meeting") and, as the required quorum was not reached, the Meeting could not proceed. Consequently, for the purposes of updating the Company's articles of incorporation, the Board of Directors hereby invites you to attend the

**RECONVENED MEETING**

which will be held before a Luxembourg public notary, on *16 October 2014* at 2.30 PM (Luxembourg time), at 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

**I.** Addition in article 2 of the Articles in order to clarify the procedure regarding the transfer of registered office within Luxembourg city and within the Grand Duchy of Luxembourg. The board of directors of the Company proposes to the shareholders to add article 2 paragraph 2 of the Articles so as to read as follows:

"The registered office of the Company may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by resolution of the board of directors. It may be transferred to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation (the "Articles")."

**II.** Amendment of article 4 paragraph 2 of the Articles regarding update of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment. The board of directors of the Company proposes to the shareholders to amend article 4 paragraph 2 of the Articles so as to read as follows:

"The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted by Part II of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment as may be amended from time to time (the "Law of 2010")."

**III.** Deletion of last sentence of article 5 paragraph 1 of the Articles regarding unnecessary wording regarding initial capital. The board of directors of the Company proposes to the shareholders to amend article 5 paragraph 1 of the Articles so as to read as follows:

"The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-)."

**IV.** Addition of a last paragraph of article 6 of the Articles regarding preferential treatment of the shareholders. The board of directors of the Company proposes to the shareholders to add a last paragraph of article 6 of the Articles so as to read as follows:

"The board of directors will adopt such provisions as are necessary to ensure that preferential treatment accorded by the Company, or by the alternative investment fund manager (the "AIFM") appointed by the Company in compliance with the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers as may be amended from time to time (the "Law of 2013") with respect to the Company, to a shareholder will not result in an overall material disadvantage to other shareholders, as further disclosed in the Company's issuing document."

**V.** Deletion of references to "Restricted Person" in article 10 paragraph 1 of the Articles and the whole paragraph stating: "For the avoidance of doubt, concerning Restricted Persons, items (A) to (D) above only apply to the portion of their holding exceeding the 7,5% limit."

**VI.** Deletion of the following phrase: ", in accordance with instructions and under the overall control and responsibility of the board of directors," in article 11 section I. paragraph e) of the Articles.

**VII.** Amendment of article 11 last paragraph of section I of the Articles regarding clarification with respect to appointment of an AIFM. The board of directors of the Company proposes to the shareholders to amend article 11 last paragraph of section I of the Articles so as to read as follows:

"The board of directors, in coordination with the AIFM, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company."

**VIII.** Amendment of article 14 paragraph 6 of the Articles regarding adding a possibility to hold a board of directors meeting via a video-conference.

**IX.** Amendment of article 21 of the Articles regarding appointment of the AIFM. The board of directors of the Company proposes to the shareholders to amend article 21 of the Articles so as to read as follows:

"The Company has appointed Triodos Investment Management B.V. qualifying as an AIFM in compliance with the Law of 2013. The AIFM, subject to the overall supervision, approval and direction of the board of directors, provides certain portfolio management, liquidity management, risk and compliance management and valuation services and such other support as agreed from time to time between the Company and the AIFM, subject to the investment policies and objectives set out in the Prospectus of the Company. The AIFM shall be part of the TRIODOS BANK group.

In the event that there is no AIFM for the Company being a member of the TRIODOS BANK group or there is no majority participation in an that is held by an entity being part of the TRIODOS BANK group, the Company shall, on request by TRIODOS BANK N.V., change its name to another name omitting the word "Triodos" and not including any brand name of any company within the TRIODOS BANK group."

**X.** Amendment of article 28 of the Articles regarding depositary AIFMD-complaint wording, including the possibility of discharge of liability. The board of directors of the Company proposes to the shareholders to amend article 28 of the Articles so as to read as follows:

"Depositary. To the extent required by law, the Company shall enter into a depositary agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended and which meets the requirements of the Law of 2010 and the Law of 2013 (herein referred to as the "Depositary").

The Depositary shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2010 and by the Law of 2013.

Where the law of a third country requires that certain financial instruments be held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements under the Law of 2013, the Company shall be expressly authorized to discharge in writing the depositary from its liability with respect to the custody of such financial instruments to the extent it has been instructed by the Company or the AIFM to delegate the custody of such financial instruments to such local entity, and provided that the conditions of article 19 (14) of the Law of 2013 are met.

If the Depositary desires to retire, the board of directors shall use its best endeavours to find a successor depositary within two months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof."

**XI.** Amendment of article 33 of the Articles regarding inclusion of the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers. The board of directors of the Company proposes to the shareholders to amend article 33 of the Articles so as to read as follows:

"All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, the Law of 2010 and the Law of 2013 as such laws have been or may be amended from time to time."

#### ORGANISATION OF THE MEETING

Since the quorum at the Meeting was not reached, this Meeting is reconvened with the same agenda, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices sent twice by registered mail to the registered shareholders, at fifteen days interval at least and fifteen days before the reconvened Meeting. This reconvened Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

If you do not expect to attend the reconvened Meeting in person, please sign and date the enclosed proxy form and return it as soon as possible by fax to the following number: 00352 2460 3331 and subsequently by airmail to the registered office of the Company at the address indicated above.

In order to be valid for this reconvened Meeting, proxy forms should be received by the close of business on 15 October 2014.

The quorum and the majority at this reconvened Meeting will be determined according to the shares issued by the Company and outstanding at midnight (Luxembourg time) on the fifth day prior to the general meeting (the "Record Date"). The rights of a shareholder to attend and vote at the reconvened Meeting are determined in accordance with the shares held by such shareholder at the Record Date.

For the Board of Directors

Référence de publication: 2014143164/755/106.

---

#### **European Rail Freight I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014099913/10.

(140119270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

#### **European Scents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014099914/10.

(140119168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

#### **EP Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 135.999.

#### EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 juin 2014 que:

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du réviseur d'entreprises détenu par la société Pricewaterhouse-Coopers.

L'assemblée décide de nommer en remplacement la société RSM Audit Luxembourg Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B113621, ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014101006/15.

(140120957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Focused Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 109.505.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099923/10.

(140119291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**European Testing Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 147.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014099915/10.

(140119127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Exmar Offshore Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 65.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014099917/11.

(140119331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Fadaso S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 51.084.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2014099927/11.

(140119352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**FW Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 149.940.

L'adresse du gérant de la classe A, Rakesh Jindal, a changé et est désormais à Shinfield Park, RG2 9FW Reading Berks-hire, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099947/12.

(140119175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Fund Advisers Europe SA - Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1465 Luxembourg, 31, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 166.198.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014099925/10.

(140119326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Fertilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 77.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014099934/10.

(140119800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Fadaso S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.084.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2014099928/11.

(140119433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Fadaso S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.084.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2014099929/11.

(140119434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Minoil Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 160.133.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir recevoir ma démission de mon mandat en tant qu'administrateur au sein du conseil d'administration de la société anonyme MINOIL HOLDING SPF, dont le siège est établi au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 CAPELLEN, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-160133.

Ma démission prenant effet immédiatement.

Le 30 juin 2014.

Sebastiano FLORIS.

Référence de publication: 2014101397/12.

(140120271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Menuiserie Concept S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 71C, route de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 140.792.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101384/9.

(140120546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**MEIF 4 Luxembourg AX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 179.099.

Les comptes annuels pour la période du 3 juillet 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juin 2014.

Référence de publication: 2014101376/11.

(140120466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Diaverum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

Les Comptes Consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

*Pour la Société*

Jana Oleksy

*Gérante*

Référence de publication: 2014102059/14.

(140122900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Milverton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 85.843.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société*

L'associé a pris les décisions suivantes:

La prolongation avec effet au 9 juillet 2014 de SHRM Corporate Services S.à r.l. comme administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

La prolongation avec effet au 9 juillet 2014 de Alex van Zeeland comme administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

La prolongation avec effet au 9 juillet 2014 de Michelle Marie Carvill comme administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

La prolongation avec effet au 9 juillet 2014 de Grant Thornton Lux Audit S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014101394/20.

(140120455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Read S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 45.083.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014100385/9.  
(140119856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Reunit S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 91.973.

Les comptes annuels 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014100391/9.  
(140119474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Richemont International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 59.435.

**EXTRAIT**

En date du 7 mai 2014, Monsieur Albert KAUFMANN, demeurant 50 chemin de la Chênaie, CH-1293 Bellevue, Suisse, a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014100378/12.

(140119859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Edgand S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 183.313.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 10 juin 2014 à 12h30*

**Décisions:**

L'Assemblée décide à l'unanimité, que les résolutions sont prises dans le meilleur intérêt de la Société, ainsi il a été décidé de:

**1. Renouveler les mandats des administrateurs:**

- Emmanuel Lebeau, ayant son adresse au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,
- Olivier Granboulan, ayant son adresse au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- Jean-Michel Marq, ayant son adresse au 5, rue du Parc, L-8301 Strassen,

Les mandats des Administrateurs arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les Comptes Annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

**2. Renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE HRT, ayant son adresse L-7364 Bofferdange, 1A, Romesch, Résidence Les Cerisiers No 2,**

Le mandat du Réviseur d'Entreprises arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les Comptes Annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Suite à cet exposé, aucune remarque n'est formulée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Signatures*

*Le Président / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2014102087/24.

(140122777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**R.E.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 58.340.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014100374/10.

(140119420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

**Real Estate Director Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 177.554.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100375/10.

(140119848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

**Rock Ridge RE 18, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.246.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vera Sarkanova.

Référence de publication: 2014100381/11.

(140119402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

**Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 avril 2014, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014100383/11.

(140118357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

**Schaeffer & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.105.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Michel Schaeffer

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014100406/12.

(140119490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

**Stena International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 104.173.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société à Luxembourg en date du 30 avril 2014*

L'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer Madame Vivienne COX, née le 29 mai 1959 à Bovey Tracey, Royaume-Uni, demeurant à Austin Hill Farm, Venus Hill, Herts HP3 0PG, Royaume-Uni, aux fonctions d'administrateur de la Société ayant le pouvoir de signature B, avec effet au 30 avril 2014 et pour la durée de son mandat allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014100437/13.

(140119381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Schmatz & Partners Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 159.878.

*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 23. April 2014*

Folgendes wurde einstimmig beschlossen:

Die Generalversammlung beschließt die sofortige Ernennung von Herrn Simon BOSKIN, geboren am 5. April 1980 in Lüttich (B), mit professioneller Anschrift in L - 9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 61, zum Kommissar der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 11. Juli 2014.

Für Schmatz & Partners Luxembourg

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014100407/15.

(140119613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Simaform S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.  
R.C.S. Luxembourg B 143.067.

*Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 2. Juni 2014*

Die Jahreshauptversammlung beschließt:

- das Mandat des im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieds für die Dauer von sechs Jahren zu verlängern:

\* Herr Ralph GOTTSCHOL, Gesellschaftsverwalter, mit beruflicher Anschrift in L-9779 ESELBORN, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, 18, Op der Sang, Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates;

- für die Dauer von sechs Jahren zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen:

\* Frau Gabriele GOTTSCHOL-BAASNER, Betriebswirtin, mit beruflicher Anschrift in L-9779 ESELBORN, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, 18, Op der Sang, Verwaltungsratsmitglied;

\* Frau Christina BAASNER, Angestellte, wohnhaft in D-58095 HAGEN, Grünstraße 18, Verwaltungsratsmitglied.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet mit Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2020.

- das Mandat des jetzigen Kommissars, Fiduciaire Internationale S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7, für die Dauer von einem Jahr bis zur Generalversammlung des Jahres 2015 zu verlängern.

Die Jahreshauptversammlung nimmt Kenntnis davon, dass die berufliche Adresse von Herrn Ralph GOTTSCHOL und Frau Gabriele GOTTSCHOL-BAASNER wie folgt lautet, und fortan in allen offiziellen Dokumenten aufgeführt wird: L-9779 ESELBORN, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, 18, Op der Sang.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 9. Juli 2014.

Für SIMAFORM S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014100417/26.

(140118815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Saumoret S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.234.

—

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 10 juillet 2014*

Le Conseil d'Administration prend note de la nouvelle adresse de Monsieur Giorgio CICONETTI, administrateur, au 8 Clifton Gate, Hollywood Road, London SW10 9XD, United Kingdom.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Pour SAUMORET S.A.

Signature

Référence de publication: 2014100458/13.

(140119850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

**Schwarzfield S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.261.

—

Par résolutions signées en date du 16 juin 214, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Fidewa-clar S.A., avec siège social au 2-4, Rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat;

2. Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100409/15.

(140119178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

**Simelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 143.095.

—

*Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 2. Juni 2014*

Die Jahreshauptversammlung beschließt:

- das Mandat des im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieds für die Dauer von sechs Jahren zu verlängern:

\* Herr Ralph GOTTSCHOL, Gesellschaftsverwalter, mit beruflicher Anschrift in L-9779 ESELBORN, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, 18, Op der Sang, Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates;

- für die Dauer von sechs Jahren zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen:

\* Frau Gabriele GOTTSCHOL-BAASNER, Betriebswirtin, mit beruflicher Anschrift in L-9779 ESELBORN, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, 18, Op der Sang, Verwaltungsratsmitglied;

\* Frau Christina BAASNER, Angestellte, wohnhaft in D-58095 HAGEN, Grünstraße 18, Verwaltungsratsmitglied.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet mit Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2020.

- das Mandat des jetzigen Kommissars, Fiduciaire Internationale S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7, für die Dauer von einem Jahr bis zur Generalversammlung des Jahres 2015 zu verlängern.

Die Jahreshauptversammlung nimmt Kenntnis davon, dass die berufliche Adresse von Herrn Ralph GOTTSCHOL und Frau Gabriele GOTTSCHOL-BAASNER wie folgt lautet, und fortan in allen offiziellen Dokumenten aufgeführt wird: L-9779 ESELBORN, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, 18, Op der Sang.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 9. Juli 2014.

Für SIMELUX S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014100418/26.

(140119003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

**Fidessa S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 1.003.010,40.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014099935/9.

(140119370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 73.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FIDUCIAIRE SIMMER & LEREBOULET S.A.*

Référence de publication: 2014099937/10.

(140118702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**ECommerce Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Luxembourg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.435.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Juli 2014.

Für gleichlautende Abschrift

*Für die Gesellschaft*

Maître Carlo WERSANDT

*Notar*

Référence de publication: 2014100989/14.

(140121189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Steel Balboa 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.352.

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 2 juillet 2014*

1. Monsieur Alfonso GALLARDO, administrateur de sociétés, né à Jerez de los Caballeros (Espagne), le 2 février 1932, demeurant au 8, Corredera Hernando Soto, 06380 Jerez de los Caballeros, (Badajoz) Espagne, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

2. Monsieur Joel CARDENAS SAN MARTIN, administrateur de sociétés, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été renommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

3. Monsieur Etienne BIREN, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique), le 28 septembre 1987, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été renommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Luxembourg, le 10.07.2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Steel Balboa 1 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014100432/21.

(140118853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Enviropallets Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 159.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101003/9.

(140120832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 128.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014100979/10.

(140120605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 111.438.

*Extrait des résolutions des associés de la société*

L'associé unique a approuvé les décisions suivantes:

L'acceptation de la démission avec effet au 4 Juillet 2014 de Noel McCormack, comme administrateur B de la société.

L'acceptation de la démission avec effet au 4 Juillet 2014 de John Kleynhans, comme administrateur A de la société.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 4 Juillet 2014 de:

- Alexandre van Zeeland, administrateur de classe A
- Elliot Fidler, administrateur de classe A
- Michelle Carvill, administrateur de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014100999/18.

(140120454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Global Logistic Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 85.342.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 juin 2014 que:

- La démission de LUX-AUDIT S.A. de son mandat de commissaire est acceptée avec effet au 31 décembre 2012.

- Monsieur Abdelaziz DAOUDI, né le 10.08.1981 à Tanger (Maroc), demeurant à B-6700 Viville, 17, rue du Moulin-à-huile, est nommé à la fonction de commissaire avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 14 juillet 2014.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014104057/17.

(140123900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Golondrina Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 85.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *GOLONDRINA HOLDING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014104061/11.

(140124484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Goodwill Trust Protection S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 33.830.

Veillez noter que les coordonnées de Mme Gracia GARGOUR, gérante et associée ont été modifiées comme suit:  
- Mme Gracia GARGOUR, née le 24 septembre 1951 à Beyrouth, Liban, avec adresse professionnelle à Ashrafieh Tower, rue Doumani, Achrafieh, Beyrouth, Liban.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.AR.L.

Référence de publication: 2014104062/12.

(140124783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 415.386.399,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 149.974.

Par résolutions signées en date du 24 juin 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Emanuele Vare, avec adresse au 7, Via Cascina, bel Casule, 20141 Milan, Italie, de son mandat de gérant avec pouvoir de signature A, avec effet immédiat;

- Nomination de Thiago Marchi, au mandat de gérant avec pouvoir de signature A, 136, Elthorne Avenue, W72JW, Londres, Royaume-Uni, avec effet au 25 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104074/15.

(140124564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Hansa Hydrocarbons (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 146.838.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 juin 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Messieurs Pierre CLAUDEL et Christophe-Emmanuel SACRE se trouve désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 17.7.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour *Hansa Hydrocarbons (Luxembourg) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014104073/16.

(140124249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**AXA IM Novalto, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**—  
RECTIFICATIF

Suite à une erreur technique la publication concernant le règlement de gestion avec référence de publication 2014140115 publié au Mémorial C n° 2457 du 12 septembre 2014 comporte une erreur dans le nom du fonds indiqué dans l'en-tête et dans le texte.

Il y a lieu de lire

AXA IM NOVALTO, Fonds commun de placement - Fond d'investissement Spécialisé

et non

AXA IM ILS Fund FCP-SIF, Fonds commun de placement - Fonds d'investissement Spécialisé

Référence de publication: 2014143162/11.

---

**Luxembourg Management Company Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.897.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 18 juin 2014.*

Le Conseil décide de nommer pour un an en tant que réviseur externe la société Artemis Audit & Advisory S.à.r.l., 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

*Pour L.M.C GROUP S.A.*

Signature

Référence de publication: 2014101333/13.

(140121025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Almax Capital, Fonds Commun de Placement.**

—  
Wir möchten die Anteilhaber hiermit darüber informieren, dass der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft gemäß Artikel 12 Absatz 1 des Allgemeinen Verwaltungsreglements beschlossen hat, den Umbrella-Fonds Almax Capital mit dem einzigen Teilfonds "Almax Capital - Event Driven Fund", unter Wahrung der Interessen der Anteilscheinhaber und vorbehaltlich der Genehmigung der Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), voraussichtlich mit Wirkung zum 10. Oktober 2014 in Liquidation zu setzen.

Vor diesem Hintergrund wurde zum Schutze der Interessen der Anleger, gemäß Artikel 12 Absatz 3 des Verwaltungsreglements, Ausgaben und Rücknahmen von Anteilen mit Wirkung zum 10. September 2014 eingestellt. Eingegangene Zeichnungs- und Rücknahmeanträge zum Bewertungstag 10. September 2014, dem Datum der Beschlussfassung, wurden abgelehnt.

Weitere Informationen bzgl. des Liquidationsverfahrens werden den Anteilhabern zeitnah zur Verfügung gestellt.

Grevenmacher, im September 2014

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2014143165/15.

---

**Collectors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 101.277.

—  
Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 14 juillet 2014.

*Pour la société*

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2014102997/16.

(140121641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Matrix St Etienne Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.591.

**Matrix St Etienne Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.592.

—  
In the year two thousand fourteen, on the fifth day of September.

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom second named notary will remain the present deed.

There appeared:

1) Matrix St Etienne Holdco S.à r.l., a private limited liability company, (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 113.591, having a share capital of EUR 12,525.- (the "Absorbing Company"), incorporated pursuant a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 23 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 764, page 36646, dated 14 April 2006, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 11 May 2010, published in the Mémorial number 1176, page 56404, dated 04 June 2010,

here represented by Youssef Lqoule, private employee, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of managers of Matrix St Etienne Holdco S.à r.l. (the "Board of Managers 1"), pursuant to resolutions taken by the Board of Managers 1 on 29 August 2014 (the Resolution 1").

2) Matrix St Etienne Propco S.à r.l., a private limited liability company, (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 113.592, having a share capital of EUR 12,575.- (the "Absorbed Company"), incorporated pursuant a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 23 December 2005, published in the Mémorial number 733, page 35168, dated 11 April 2006, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 11 May 2010, published in the Mémorial number 1176, page 56407, dated 04 June 2010,

here represented by Youssef Lqoule, private employee, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Matrix St Etienne Propco S.à r.l. (the "Board of Managers 2"), pursuant to resolutions taken by the Board of Managers 2 on 29 August 2014 (the "Resolution 2").

Hereinafter, the Resolution 1 and the Resolution 2 are collectively referred to as the "Resolutions".

The Board of Manager 1 and the Boards of Managers 2 are collectively hereinafter referred to as the "Board of Managers".

Copies of the excerpts of the relevant and Board of Managers' resolutions, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Said appearing person, acting in such capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- that in accordance with the joint merger proposal in notarial form recorded in a deed of Maître Martine Schaeffer, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1974, page 94738, on 29 July 2014 (the "Joint Merger Proposal"), the Absorbing Company, as absorbing company and the Absorbed Company, as absorbed Company, proposed to merge under the procedure of a simplified merger by absorption provided for under articles 278 and seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Merger");

- that no shareholder of the Absorbing Company required, during the period of one (1) month following the publication of the Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, an extraordinary general meeting of the Absorbing Company, to be convened in order to resolve on the approval of the Merger;

- that the Absorbing Company consequently acknowledges that the Merger becomes effective on the date hereof, being more than one calendar month after the day of publication of the Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and that the Merger entail ipso jure the universal transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company on the date hereof;

- that for accounting purposes, the Merger shall be deemed effective as from 31 December 2013;

- that as a result of the Merger, the Absorbed Company has been dissolved without liquidation, the shares of the Absorbed Company have been cancelled and the books and documents of the Absorbed Company are kept during the

legal period (five (5) years) at the registered office of the Absorbing Company: 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- that as a result of the Merger, the Absorbing Company is persisting as legal entity;
- that on the day of publication of this deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Merger will become effective vis-à-vis third parties.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with his notary this original deed.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre.

Par-devant nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de sa consoeur empêchée, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte,

ont comparu:

1) Matrix St Etienne Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.591, ayant un capital social de EUR 12,525,- (la "Société Absorbante"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, le 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 764, page 36646, daté du 14 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 mai 2010, publié au Mémorial numéro 1176, page 56404, daté du 04 juin 2010,

ici représentée par Youssef Lqoule, employé privé, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de Matrix St Etienne Holdco S.à r.l. (le "Conseil de Gérance 1"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Conseil de Gérance 1 le 29 août 2014 (la "Résolution 1");

2) Matrix St Etienne Propco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.592, ayant un capital social de EUR 12,575,- (la "Société Absorbée"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, le 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 733, page 35168, daté du 11 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 mai 2010, publié au Mémorial numéro 1176, page 56407, daté du 04 juin 2010,

ici représentée par Youssef Lqoule, employé privé, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de Matrix St Etienne Propco S.à r.l. (le "Conseil de Gérance 2"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Conseil de Gérance 2 le 29 août 2014 (la "Résolution 2");

Le Conseil de Gérance 1 et le Conseil de Gérance 2 sont collectivement dénommés les "Conseils de Gérances".

Ci-après, la Résolution 1 et la Résolution 2, sont collectivement dénommées les "Résolutions".

Les copies des extraits des décisions desdits Conseils de Gérances, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné d'acter les déclarations et constatations suivantes:

- que conformément au projet commun de fusion établi sous forme notariée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1974, page 94738, du 29 juillet 2014 (le «Projet Commun de Fusion»), la Société Absorbante, en tant que société absorbante, et les Société Absorbée, en tant que Société Absorbée, ont projeté de fusionner conformément à la procédure de fusion par absorption simplifiée régie par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (les «Fusions»);

- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant une période d'un (1) mois suivant la publication du Projet Commun de Fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations qu'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante soit convoquée en vue de se prononcer sur l'approbation des Fusions.

- que la Société Absorbante constate que les Fusions deviennent effectives à la date des présentes qui est plus d'un (1) mois après le jour de la publication du Projet Commun de Fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et que la Fusion entraîne de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif des Société Absorbée à la Société Absorbante à la date de la présente;

- que comptablement les fusions sont réputées effective à partir du 01 Janvier 2014;
- que suite aux Fusion, la Société Absorbée a été dissoute sans liquidation, les actions de la Société Absorbée ont été annulées et les livres et documents de la Société Absorbée sont conservés pendant la période légale (cinq (5) ans) au siège social de la Société Absorbante: 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- que suite à la Fusion, la Société Absorbante continue d'exister en tant que personne morale,
- que le jour de publication du présent acte dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la Fusion deviendra effective vis-à-vis des tiers.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Signé: Y. Lqoule et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41919. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142926/136.

(140162064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

**Formigues S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 166.361.

**L'Oiseau Bleu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 157.601.

—  
**PROJET DE FUSION**

L'an deux mille quatorze, le huit septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Philippe MERSY, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, agissant en tant que mandataire pour le compte du Conseil d'Administration de FORMIGUES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 40 rue du Curé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.361, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 611 du 8 mars 2012, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis, ci-après dénommée «la Société Absorbante», en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du Conseil d'Administration de la Société Absorbante en date du 22 août 2014,

2) Monsieur Jean-Philippe MERSY, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, agissant en tant que mandataire pour le compte du Conseil d'Administration de L'Oiseau Bleu S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 40 rue du Curé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.601, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 3 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 344 du 21 février 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis, ci-après dénommée «la Société Absorbée», en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du Conseil d'Administration de la Société Absorbée en date du 22 août 2014,

Les copies des procès-verbaux des réunions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

Le Conseil d'Administration de la Société Absorbée et le Conseil d'Administration de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), le projet de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») pour rationaliser la structure du groupe, moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

#### **1. Forme, Dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent.**

- Société Absorbante: FORMIGUES S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de neuf millions cent-quarante mille euros (EUR 9'140'000.-), représenté par trois-cent-soixante-cinq mille six-cents (365'600) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166361, ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 40 rue du Curé.

- Société Absorbée: L'Oiseau Bleu S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois au capital de trente-et-un mille euros (EUR 31'000.-), représenté par mille deux-cent-quarante (1'240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157601, ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 40 rue du Curé.

**2. Rapport d'échange - Soulte.** Sous condition qu'au moment de la Fusion, la Société Absorbante détient cent pour cent (100 %) des actions de la Société Absorbée, les allègements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soulte.

**3. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.** Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.

**4. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi.** Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la Loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifiée par application des articles 278 et suivants de la Loi.

**5. Actifs et Passifs apportés.** En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante.

La Société Absorbante deviendra propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans l'état où ceux-ci se trouvent, sans droit de recours contre la Société Absorbée pour quelque raison que ce soit.

La Société Absorbée garantit à la Société Absorbante que les créances cédées dans le cadre de la Fusion sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés.

La Société Absorbante exécutera tous contrats et tous engagements, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée, tels que ces contrats et engagements existent à la date effective.

Les droits et créances compris dans le patrimoine de la Société Absorbée sont transférés à la Société Absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêts toutes dettes et toutes obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société Absorbée.

La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la Fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

**6. Date de prise d'effet de la Fusion.** La Fusion sera effectivement réalisée à la date où sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause, c'est-à-dire à la date de la dernière assemblée générale des Sociétés Fusionnantes adoptant la Fusion et sera opposable aux tiers après la publication de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La Fusion telle que proposée est subordonnée à la condition suspensive que, préalablement à la Date d'Effet, l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La Fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi. Ainsi, par l'effet de la Fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

A compter de cette date, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies du point de vue comptable et fiscal pour le compte de la Société Absorbante, et tous bénéfices ou pertes réalisés par la Société Absorbée après cette date sont censés être réalisés pour le compte de la Société Absorbante.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société Absorbée prennent fin à la date d'effet de la Fusion. Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée.

**7. Documentation.** Tout actionnaire de la Société Absorbante et de la Société Absorbée pourra prendre connaissance à leur siège social respectif des documents suivants:

- le Projet Commun de Fusion;
- les comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices, ainsi qu'un état comptable arrêté au 30 juin 2014 de la Société Absorbée;
- les comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices, ainsi qu'un état comptable arrêté au 30 juin 2014 de la Société Absorbante.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la date d'effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.

**8. Dissolution de la Société Absorbée.** La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.

La Société Absorbée n'a pas de travailleur salarié.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Dont acte, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Philippe MERSY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 septembre 2014. Relation GRE/2014/3560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014142138/117.

(140161273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

---

**Formigues S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 166.361.

**Poncellina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 47.339.

---

PROJET DE FUSION

L'an deux mille quatorze, le huit septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Philippe MERSY, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, agissant en tant que mandataire pour le compte du Conseil d'Administration de FORMIGUES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 40 rue du Curé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.361, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 611 du 8 mars 2012, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis, ci-après dénommée «la Société Absorbante», en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du Conseil d'Administration de la Société Absorbante en date du 22 août 2014,

2) Monsieur Jean-Philippe MERSY, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, agissant en tant que mandataire pour le compte du Conseil d'Administration de PONCELLINA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 40 rue du Curé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.339, constituée suivant acte reçu par Maître Franck BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 avril 1994, publié au Mémorial C numéro 308 du 20 août 1994, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence

à Luxembourg, en date du 13 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2703 du 8 décembre 2010, ci-après dénommée «la Société Absorbée», en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du Conseil d'Administration de la Société Absorbée en date du 22 août 2014, Les copies des procès-verbaux des réunions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

Le Conseil d'Administration de la Société Absorbée et le Conseil d'Administration de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), le projet de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») pour rationaliser la structure du groupe, moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

### **1. Forme, Dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent.**

- Société Absorbante: FORMIGUES S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de neuf millions cent-quarante mille euros (EUR 9'140'000.-), représenté par trois-cent-soixante-cinq mille six-cents (365'600) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166361, ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 40 rue du Curé.

- Société Absorbée: PONCELLINA S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois au capital d'un million sept-cent cinquante-six mille deux-cent-cinquante euros (EUR 1'756'250.-) représenté par soixante-dix mille deux-cent cinquante (70'250) actions de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.339, ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 40 rue du Curé.

**2. Rapport d'échange - Soulte.** Sous condition qu'au moment de la Fusion, la Société Absorbante détient cent pour cent (100 %) des actions de la Société Absorbée, les allègements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soulte.

**3. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.** Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.

**4. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi.** Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifiée par application des articles 278 et suivants de la Loi.

**5. Actifs et Passifs apportés.** En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante.

La Société Absorbante deviendra propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans l'état où ceux-ci se trouvent, sans droit de recours contre la Société Absorbée pour quelque raison que ce soit.

La Société Absorbée garantit à la Société Absorbante que les créances cédées dans le cadre de la Fusion sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés.

La Société Absorbante exécutera tous contrats et tous engagements, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée, tels que ces contrats et engagements existent à la date effective.

Les droits et créances compris dans le patrimoine de la Société Absorbée sont transférés à la Société Absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêts toutes dettes et toutes obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société Absorbée.

La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

**6. Date de prise d'effet de la Fusion.** La Fusion sera effectivement réalisée à la date où sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause, c'est-à-dire à la date de la dernière assemblée générale des Sociétés Fusionnantes adoptant la Fusion et sera opposable aux tiers après la publication de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La Fusion telle que proposée est subordonnée à la condition suspensive que, préalablement à la Date d'Effet, l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La Fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi. Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

A compter de cette date, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies du point de vue comptable et fiscal pour le compte de la Société Absorbante, et tous bénéfices ou pertes réalisés par la Société Absorbée après cette date sont censés être réalisés pour le compte de la Société Absorbante.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société Absorbée prennent fin à la date d'effet de la Fusion. Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée.

**7. Documentation.** Tout actionnaire de la Société Absorbante et de la Société Absorbée pourra prendre connaissance à leur siège social respectif des documents suivants:

- le Projet Commun de Fusion;
- les comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices, ainsi qu'un état comptable arrêté au 30 juin 2014 de la Société Absorbée;
- les comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices, ainsi qu'un état comptable arrêté au 30 juin 2014 de la Société Absorbante.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la date d'effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.

**8. Dissolution de la Société Absorbée.** La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.

La Société Absorbée n'a pas de travailleur salarié.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Dont acte, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Philippe MERSY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 septembre 2014. Relation GRE/2014/3561. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014142139/117.

(140161279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

**Candriam Luxembourg, Société en Commandite par Actions,  
(anc. Candriam Luxembourg, Société Anonyme).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.647.

In the year two thousand fourteen, on the fifth day of September.

Before us, Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Candriam Luxembourg, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of 10 July 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 27 of the year 1992 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 37647 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of 3 July 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 9.45 a.m. by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mireille Defawe, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record the following:

- (i) That the agenda of the meeting was the following:

## Agenda

1 To set the nominal value of each share of the Company at one euro cent (EUR 0.01) and to convert the existing fifteen thousand three hundred and eighty-six (15,386) registered shares with no par value into nineteen billion five hundred ninety million three hundred eighty-seven thousand nine hundred forty-three (19,590,387,943) class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and one (1) class GP share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01);

2 To acknowledge the transfer of the class GP share by the sole shareholder of the Company to Candriam Luxco S.à r.l. and acknowledge the additional attendance of Candriam Luxco S.à r.l. at the meeting, voting as shareholder of the Company on all the following items of the agenda of the general meeting of shareholders;

3 To acknowledge the report of the board of directors of the Company on the creation of an authorisation granted to the board of directors to reflect the issuance of class A shares, class B shares and the class GP share of the Company;

4 To create an authorised capital in an amount of two hundred forty-four million eight hundred seventy-nine million thirty-eight hundred forty-nine euro and thirty cents (EUR 244,879,849.30) divided into nineteen billion five hundred ninety million three hundred eighty-seven thousand nine hundred forty-three (19,590,387,943) Class A Shares, four billion eight hundred ninety-seven million five hundred ninety-six thousand nine hundred eighty-six (4,897,596,986) Class B Shares and one (1) Class GP Share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) for each share and to authorise the board of directors of the Company, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash;

5 To amend the corporate object of the Company which shall from now on read as follows:

“The Company is registered in Luxembourg as a management company under Chapter 15 Article 101 of the Luxembourg Law of December 17, 2010 on Undertakings for Collective Investment (here below the “2010 Law”).

The corporate object of the Company is (1) the collective management of portfolios of Undertakings for Collective Investment (either being Undertakings for Collective Investment in Transferrable Securities (“UCITS”) registered under Directive 2009/65/EEC or other Undertakings for Collective Investment (“UCIs”) not falling within that Directive), (2) management of investment portfolios -including those held by pension funds - on a discretionary and individual basis, pursuant to a mandate given by the investors, where these portfolios include one or more of the instruments referred in Section B of Annex II of the amended Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector; and (3) investment advice on one or more of the instruments referred in Section B of Annex II of the amended Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, both in Luxembourg and abroad.

Among the activities included in the collective portfolio management (as described in the Annex II of the 2010 Law), the Company shall mainly exercise the functions of portfolio management and marketing, in Luxembourg as well as abroad.

The Company is also authorised in Luxembourg as an alternative investment fund manager under Chapter 2 Article 5 of the Luxembourg law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers (hereafter the “2013 Law”).

The corporate object of the Company is (1) the management of portfolios of alternative investment funds (“AIFs”), (2) management of portfolios, including those owned by pension funds and institutions for occupational retirement provision in accordance with paragraph (1) of Article 19 of the Directive 2003/41/EC, in accordance with mandates given by investors on a discretionary basis, (3) investment advice, and (4) reception and transmission of orders in relation to financial instruments, both in Luxembourg and abroad.

Among the activities included in the collective management of AIFs (described in Annex I of the 2013 Law), the Company shall mainly exercise the functions of portfolio management, risk management and marketing, in Luxembourg as well as abroad.

As regards the business of management of investment portfolios, the Company shall exercise the functions of portfolio management and marketing, in Luxembourg as well as abroad.

The Company is entitled to carry out all the activities relevant for performing the collective management and the management of investment portfolios, including the receipt and transmission, on behalf of the UCIs or investors, of orders related to one or several financial instruments.

Management shall be carried out by proxy on accounts opened on behalf of UCIs or clients with banking institutions only, the management through global accounts opened on behalf of the Company being excluded.

The Company can perform its services directly or through a subcontractor, in conformity with the 2010 Law and the 2013 Law.

The Company can take participations of any form in other companies in Luxembourg or abroad with similar, analogue or connected purposes or deemed to be useful for the Company's purposes and assume their management, control and development. The Company may also invest in all types of securities and take all necessary steps in the framework of the management of its own funds, beyond the legally required own funds.

The Company may among others:

- sit on the boards of the UCIs, AIFs and other companies,
- undertake marketing activities with the aim of increasing the number of clients, assets under management and/or offering new products and services for itself or its affiliates,
- make introductions or referrals in connection with the products and services offered by the Company or its affiliates,,
- be the promoter of investment funds,
- undertake all necessary operations relating to real estate, moveable and financial transactions which may be deemed necessary and useful for completion of the corporate object.

The aforementioned list of activities is not restrictive. More generally the Company may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object remaining always within the limitations set forth by the 2010 Law and the 2013 Law.”

6 To change the legal form of the Company from a société anonyme to a société en commandite par actions without creating a new legal entity;

7 To resolve that all the shares in issue on the date of the shareholders meeting, being shares of a société anonyme, shall be exchanged against shares of a société en commandite par actions, with the rights and privileges attached thereto following the restatement of the Company's articles of association, and to convert the nineteen billion five hundred ninety million three hundred eighty-seven thousand nine hundred forty-three (19,590,387,943) class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and one (1) class GP share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) of the société anonyme into nineteen billion five hundred ninety million three hundred eighty-seven thousand nine hundred forty-three (19,590,387,943) class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each which shall be held by the limited partner(s) (associé(s) commanditaire(s)), of the société en commandite par actions and one (1) class GP share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) which shall be held by the unlimited partner (associé commandité);

8 To acknowledge that Candriam Luxco S.à r.l., which holds the class GP share, shall be the unlimited partner of the Company;

9 To fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above items of the agenda;

10 To set the number of directors at six (6) and to appoint six (6) directors of the Company;

11 To appoint the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company;

12 Miscellaneous.

(i) That the shareholder and Candriam Luxco S.à r.l. were duly convened and had due notice of the agenda prior to this meeting.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, has been signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That all the shares issued and outstanding are represented meeting the quorum requirements for the proposed amendment to the articles of incorporation.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time, unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set the nominal value of each share of the Company at one euro cent (EUR 0.01) and to convert the existing fifteen thousand three hundred and eighty-six (15,386) registered shares with no par value into nineteen billion five hundred ninety million three hundred eighty-seven thousand nine hundred forty-three (19,590,387,943) class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and one (1) class GP share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the transfer of the class GP share by the sole shareholder of the Company to Candriam Luxco S.à r.l., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, and acknowledge the additional attendance of Candriam Luxco S.à r.l. at the meeting, voting as shareholder of the Company on all the following items of the agenda of the general meeting of shareholders.

#### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the report of the board of directors of the Company on the creation of an authorisation granted to the board of directors to reflect the issuance of class A shares, class B share and class GP shares of the Company and to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash (the “Report”).

The Report will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to create an authorised capital in an amount of two hundred forty-four million eight hundred seventy-nine million thirty-eight hundred forty-nine euro and thirty cents (EUR 244,879,849.30) divided into nineteen billion five hundred ninety million three hundred eighty-seven thousand nine hundred forty-three (19,590,387,943) Class A Shares, four billion eight hundred ninety-seven million five hundred ninety-six thousand nine hundred eighty-six (4,897,596,986) Class B Shares and one (1) Class GP Share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) for each share and to authorise the board of directors of the Company during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

#### *Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend the corporate object of the Company which shall from now on read as follows:

“The Company is registered in Luxembourg as a management company under Chapter 15 Article 101 of the Luxembourg Law of December 17, 2010 on Undertakings for Collective Investment (here below the “2010 Law”).

The corporate object of the Company is (1) the collective management of portfolios of Undertakings for Collective Investment (either being Undertakings for Collective Investment in Transferrable Securities (“UCITS”) registered under Directive 2009/65/EEC or other Undertakings for Collective Investment (“UCIs”) not falling within that Directive), (2) management of investment portfolios -including those held by pension funds - on a discretionary and individual basis, pursuant to a mandate given by the investors, where these portfolios include one or more of the instruments referred in Section B of Annex II of the amended Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, and (3) investment advice on one or more of the instruments referred in Section B of Annex II of the amended Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, both in Luxembourg and abroad.

Among the activities included in the collective portfolio management (as described in the Annex II of the 2010 Law), the Company shall mainly exercise the functions of portfolio management and marketing, in Luxembourg as well as abroad.

The Company is also authorised in Luxembourg as an alternative investment fund manager under Chapter 2 Article 5 of the Luxembourg law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers (hereafter the “2013 Law”).

The corporate object of the Company is (1) the management of portfolios of alternative investment funds (“AIFs”), (2) management of portfolios, including those owned by pension funds and institutions for occupational retirement provision in accordance with paragraph (1) of Article 19 of the Directive 2003/41/EC, in accordance with mandates given by investors on a discretionary basis, (3) investment advice, and (4) reception and transmission of orders in relation to financial instruments, both in Luxembourg and abroad.

Among the activities included in the collective management of AIFs (described in Annex I of the 2013 Law), the Company shall mainly exercise the functions of portfolio management, risk management and marketing, in Luxembourg as well as abroad.

As regards the business of management of investment portfolios, the Company shall exercise the functions of portfolio management and marketing, in Luxembourg as well as abroad.

The Company is entitled to carry out all the activities relevant for performing the collective management and the management of investment portfolios, including the receipt and transmission, on behalf of the UCIs or investors, of orders related to one or several financial instruments.

Management shall be carried out by proxy on accounts opened on behalf of UCIs or clients with banking institutions only, the management through global accounts opened on behalf of the Company being excluded.

The Company can perform its services directly or through a subcontractor, in conformity with the 2010 Law and the 2013 Law.

The Company can take participations of any form in other companies in Luxembourg or abroad with similar, analogue or connected purposes or deemed to be useful for the Company's purposes and assume their management, control and development. The Company may also invest in all types of securities and take all necessary steps in the framework of the management of its own funds, beyond the legally required own funds.

The Company may among others:

- sit on the boards of the UCIs, AIFs and other companies,
- undertake marketing activities with the aim of increasing the number of clients, assets under management and/or offering new products and services for itself or its affiliates,
- make introductions or referrals in connection with the products and services offered by the Company or its affiliates,,
- be the promoter of investment funds,
- undertake all necessary operations relating to real estate, moveable and financial transactions which may be deemed necessary and useful for completion of the corporate object.

The aforementioned list of activities is not restrictive. More generally the Company may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object remaining always within the limitations set forth by the 2010 Law and the 2013 Law.”

#### *Sixth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to change with immediate effect the legal form of the Company from a société anonyme into a société en commandite par actions without creating a new legal entity.

#### *Seventh resolution*

The general meeting of shareholders resolved that all the shares in issue on the date of this shareholders meeting being shares of a société anonyme shall be exchanged against shares of a société en commandite par actions, with the rights and privileges attached thereto following the restatement of the Company's articles of association, and to convert the nineteen billion five hundred ninety million three hundred eighty-seven thousand nine hundred forty-three (19,590,387,943) class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and one (1) class GP share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) of the société anonyme into nineteen billion five hundred ninety million three hundred eighty-seven thousand nine hundred forty-three (19,590,387,943) class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each which shall be held by the limited partner(s) (associé(s) commanditaire(s)), of the société en commandite par actions and one (1) class GP share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) which shall be held by the unlimited partner (associé commandité).

#### *Eighth resolution*

The general meeting of shareholders acknowledge that Candriam Luxco S.à r.l., which holds the class GP share, shall be the unlimited partner of the Company.

#### *Ninth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above items of the agenda.

The articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

### **“Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among Candriam Luxco S.à r.l., as unlimited partner (associé commandité) and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of “Candriam Luxembourg” but shall be allowed to use the trade names of “Candriam”, “Candriam Investors Group” and “Candriam Investors Group Luxembourg”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors (as defined in Chapter III - Article 9 of these Articles of Association).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered

office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The Company is registered in Luxembourg as a management company under Chapter 15 Article 101 of the Luxembourg Law of December 17, 2010 on Undertakings for Collective Investment (here below the “2010 Law”).

The corporate object of the Company is (1) the collective management of portfolios of Undertakings for Collective Investment (either being Undertakings for Collective Investment in Transferrable Securities (“UCITS”) registered under Directive 2009/65/EEC or other Undertakings for Collective Investment (“UCIs”) not falling within that Directive), (2) management of investment portfolios -including those held by pension funds - on a discretionary and individual basis, pursuant to a mandate given by the investors, where these portfolios include one or more of the instruments referred in Section B of Annex II of the amended Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, and (3) investment advice on one or more of the instruments referred in Section B of Annex II of the amended Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, both in Luxembourg and abroad.

Among the activities included in the collective portfolio management (as described in the Annex II of the 2010 Law), the Company shall mainly exercise the functions of portfolio management and marketing, in Luxembourg as well as abroad.

The Company is also authorised in Luxembourg as an alternative investment fund manager under Chapter 2 Article 5 of the Luxembourg law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers (hereafter the “2013 Law”).

The corporate object of the Company is (1) the management of portfolios of alternative investment funds (“AIFs”), (2) management of portfolios, including those owned by pension funds and institutions for occupational retirement provision in accordance with paragraph (1) of Article 19 of the Directive 2003/41/EC, in accordance with mandates given by investors on a discretionary basis, (3) investment advice, and (4) reception and transmission of orders in relation to financial instruments, both in Luxembourg and abroad.

Among the activities included in the collective management of AIFs (described in Annex I of the 2013 Law), the Company shall mainly exercise the functions of portfolio management, risk management and marketing, in Luxembourg as well as abroad.

As regards the business of management of investment portfolios, the Company shall exercise the functions of portfolio management and marketing, in Luxembourg as well as abroad.

The Company is entitled to carry out all the activities relevant for performing the collective management and the management of investment portfolios, including the receipt and transmission, on behalf of the UCIs or investors, of orders related to one or several financial instruments.

Management shall be carried out by proxy on accounts opened on behalf of UCIs or clients with banking institutions only, the management through global accounts opened on behalf of the Company being excluded.

The Company can perform its services directly or through a subcontractor, in conformity with the 2010 Law and the 2013 Law.

The Company can take participations of any form in other companies in Luxembourg or abroad with similar, analogue or connected purposes or deemed to be useful for the Company’s purposes and assume their management, control and development. The Company may also invest in all types of securities and take all necessary steps in the framework of the management of its own funds, beyond the legally required own funds.

The Company may among others:

- sit on the boards of the UCIs, AIFs and other companies,
- undertake marketing activities with the aim of increasing the number of clients, assets under management and/or offering new products and services for itself or its affiliates,
- make introductions or referrals in connection with the products and services offered by the Company or its affiliates,
- be the promoter of investment funds,
- undertake all necessary operations relating to real estate, moveable and financial transactions which may be deemed necessary and useful for completion of the corporate object.

The aforementioned list of activities is not restrictive. More generally the Company may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object remaining always within the limitations set forth by the 2010 Law and the 2013 Law.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws and by the Articles of Incorporation, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation. The consent of the Directors shall be required in respect of such liquidation.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred ninety five million nine hundred and three thousand eight hundred seventy-nine euro and forty-four cents (EUR 195,903,879.44) divided into nineteen billion five hundred ninety million three hundred eighty-seven thousand nine hundred forty-three (19,590,387,943) class A shares

with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each (the “Class A Shares”), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one (1) class GP share with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each (the “Class GP Share”), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company.

The general meeting of the shareholders or, as the case may be, the Board of Directors may issue, under the conditions set out in Article 7, class B shares with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each (the “Class B Shares”, and together with the Class A Shares, the “Ordinary Shares”), which shall be held by limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)), in representation of their limited partnership interest in the Company.

Each issued share is fully paid up. Reference to the “shares” within the Articles of Incorporation is a reference collectively to the Class A Shares, Class B Shares and the Class GP Share.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or interim dividend or to allocate funds to the Legal Reserve (as defined below).

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote. The holder of the Class GP Share shall have no veto right at the general meeting of shareholders of the Company.

The shares will be in the form of registered shares only.

The Ordinary Shares are freely transferable, subject to compliance with any limitations as may be set forth in any shareholders’ agreement as from time to time in effect between the shareholders of the Company and any other parties referenced therein relating to and in the presence of the Company (a “Shareholders Agreement”) (including, as the case may, be transfer restrictions, drag along rights and tag along rights). The Class GP Share may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation and by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation, (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as General Partner of the Company after the relevant transfer and (iii) subject to compliance with any limitations as may be set forth in any Shareholders’ Agreement (including, as the case may, be transfer restrictions, drag along rights and tag along rights). Each share is indivisible towards the Company.

The co-proprietors and usufructuaries of a share, the creditors and debtors of that pledged share can only be represented towards the Company and in meetings of shareholders by a single representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the shares, a shareholders’ register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office of the Company. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company in due time. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the shares will be proven by the recordings in the shareholders’ register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders’ register may be delivered by the Company to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders’ register by a declaration of transfer entered into the shareholders’ register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) and in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. The Company may accept and enter into the shareholders’ register any transfer referred to in any correspondence or other document which contains the consent of the transferor and the transferee for such registration. The Company shall not register a transfer where the transfer is in breach of the provisions of a Shareholders’ Agreement.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

#### **Art. 7. Authorised Capital, Increase and Reduction of Capital.**

7.1. The authorized capital of the Company (including, for the avoidance of doubt, the issued capital of the Company) is set at two hundred forty-four million eight hundred seventy-nine million thirty-eight hundred forty-nine euro and thirty cents (EUR 244,879,849.30) divided into nineteen billion five hundred ninety million three hundred eighty-seven thousand nine hundred forty-three (19,590,387,943) Class A Shares, four billion eight hundred ninety-seven million five hundred ninety-six thousand nine hundred eighty-six (4,897,596,986) Class B Shares and one (1) Class GP Share. Each authorised share of each class has a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01).

The Board of Directors is authorised and empowered, within the limits of the authorized capital and, subject to the terms of any Shareholders’ Agreement, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to

shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of the general meeting of Shareholders creating the authorized capital in the Mémorial C and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorised and empowered by the Board of Directors for this purpose.

7.2. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation and by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Without prejudice to Article 7.1 of the Articles of Incorporation and subject to any Shareholders' Agreement, the new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right must be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation and by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire any one or more Ordinary Shares, but not the Class GP Share.

The acquisition and holding of Ordinary Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

### Chapter III. - Management of the company, Auditors

**Art. 9. Management.** The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members (the "Board of Directors"). The general meeting of shareholders will determine the number of members of the Board of Directors ("Directors") which shall not be less than three (3).

Each Director will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. Any Director is eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new Director instead.

Without prejudice to any voting rights in any general meeting of shareholders, an individual shareholder shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the statutory auditor are within the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers - Committees.** The Board of Directors may delegate particular tasks relating to strategy, the daily management and control of the Company and its direct and indirect subsidiaries (the "Candriam Investors Group"), to a committee consisting of at least one Director and a number of members who not need to be Director (the "Executive Committee"). The Board of Directors shall appoint a Director as the chairman of the Executive Committee. This chairman shall be allowed to use the titles of "Chief Executive Officer" and "CEO" of the Candriam Investors Group. The Executive Committee shall establish rules regarding its working methods and decision-making process. In this context the Executive Committee may also determine the duties which each member of the Executive Committee shall be particularly responsible for. Such rules and allocation of duties shall be put in writing and shall be subject to the approval of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a committee consisting of at least one Director and a number of managers who not

need to be Director. This committee will be referred to as the Board of Management. The Board of Directors shall appoint a Director as the chairman of the Board of Management. The Board of Management shall establish rules regarding its working methods and decision-making process. In this context the Board of Management may also determine the duties which a member of the Board of Management shall be particularly responsible for. Such rules and allocation of duties shall be put in writing and shall be subject to the approval of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate particular tasks relating to the internal control and Compliance function of the Company to a committee consisting of at least one Director and a number of members who all need to be Director, but who cannot be member of the Board of Management (the "Audit & Compliance Committee"). The Board of Directors shall appoint a Director as the chairman of the Audit & Compliance Committee. The Audit & Compliance Committee shall establish rules regarding its working methods and decision-making process.

The Board of Directors may delegate particular tasks relating to compensation of employees and officers of the Candriam Investors Group to a committee consisting of at least one Director and a number of members who not need to be Director. (the "Remuneration Committee"). The Board of Directors shall appoint a Director as the chairman of the Remuneration Committee. The Remuneration Committee shall establish rules regarding its working methods and decision-making process.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust specific permanent or temporary functions to one or more persons of its choice.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by two signatures of the Directors or of the members of the Board of Management who are duly authorised by the Board of Directors pursuant to article 11 of the Articles of Association.

The Board of Directors may also confer any special mandates by power of attorney executed before a notary public or by private instrument.

**Art. 13. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon convocation by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours (24h) written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of all members of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Director as his proxy. Any Director may represent one or several Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least the majority of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 14. Resolutions of the Board of Directors.** The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting (or the Director who presides at such meeting in his absence) and by another Director or by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any two (2) Directors acting jointly.

**Art. 15. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the general meeting of shareholders, the Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of his task and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Director in relation with such task or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 16. Conflicts of interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the Directors, managers or agents of the Company have a personal interest in, or are director, manager, associate, member, shareholder, officer, proxy or employee of such other company or firm.

A Director, manager or agent of the Company who at the same time performs the function of director, manager, proxy or employee of another company or firm with which the Company shall enter into contracts or other business relations shall not, be prevented from deliberating, voting or acting with regard to all questions relating to such a contract or business relation.

In the event that a Director, manager or agent of the Company shall have a personal interest in any operation of the Company, the Director, manager or agent shall inform the Board of Directors thereof. He shall not deliberate, nor vote on such an operation. Such operation and the personal interest associated therewith shall be brought to the knowledge of the shareholders at the next general meeting of shareholders of the Company.

The term "personal interest" as used in the above paragraph shall not apply to relations or to any interests which may exist in any manner, in whatever capacity and on whatever basis, in relation to New York Life Insurance Company or its direct or indirect subsidiaries or affiliates, or in relation to any company or legal entity as determined by the Board of Directors from time to time.

**Art. 17. Liability of the Shareholders - Indemnification.** The unlimited partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify any Director (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the Directors), or officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 18. Dissolution- Incapacity of the unlimited partner.** In case of dissolution or legal incapacity of the unlimited partner or where for any other reason it is impossible for the unlimited partner to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, and in the absence of another unlimited partner, the general meeting of shareholders shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new unlimited partner.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation and by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 19. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors.

The statutory or approved statutory auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, under the Laws, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

## Chapter IV. - Shareholders

**Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 21. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held on the fourth Thursday of April at 11 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 22. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened by the Board of Directors if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital so require. If the Board of Directors fails to convene such meeting in a timely manner, it may be convened by any individual shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 23. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation and the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 24. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder, as his proxy holder. The Board of Directors may determine not later than in the convening notice any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

**Art. 25. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the chairman or, in its absence, by a person designated by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary who need not be a shareholder.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer, so appointed, together form the bureau of the general meeting.

The Board of Directors may decide to allow other persons than shareholders or their proxyholders to attend a general meeting of shareholders.

**Art. 26. Adjournment.** The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

The resolution to adjourn will specify the date, time and place of the adjourned meeting. The Board of Directors shall inform any shareholder not present or represented immediately in writing of that date, time and place.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior to the adjournment.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

The adjourned general meeting will not require a separate convening notice.

**Art. 27. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda, unless all shareholders are present or represented and vote by unanimity, in which case other subjects may be deliberated and voted on.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers («formulaire») expressed in the English language.

Any ballot paper (“formulaire”) shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company, by fax at the fax number of the registered office of the Company or by e-mail.

Any ballot paper (“formulaire”) which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper (“formulaire”) shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper (“formulaire”) received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum and voting purposes.

A ballot paper (“formulaire”) shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt;

if sent by e-mail: at the electronic delivery receipt of the e-mail.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation and the Laws, for the purpose of amending the Company’s Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3<sup>rds</sup>) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

**Art. 28. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau of the general meeting and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

#### **Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 29. Financial Year.** The Company’s financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 30. Adoption of Financial Statements.** The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg generally accepted accounting principles.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 31. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by the Laws (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of, always subject of the provisions of these Articles of Incorporation, by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year

or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to shareholders pro rata to their stake in the issued capital, subject always to the following rules.

If the general meeting of shareholders or as the case may be, the Board of Directors resolves to make any dividend distribution out of the earnings and profits of the Company, the sums available for distributions will be apportioned between the Class A Shares, the Class B Shares and the Class GP Share, each share entitling to the same proportion in such distribution.

If the general meeting of shareholders or as the case may be, the Board of Directors, resolves to make any dividend distributions other than out of the earnings and profits, the sums available for distributions will be apportioned between the holders of Class A Shares and Class GP Share, each Class A Share and each Class GP Share entitling to the same proportion in such distribution until the aggregate amount of the distributions made by the Company, other than out of the earnings and profits of the Company, amounts to two hundred forty million euro (EUR 240,000,000.-) (the "Trigger Event"). As from the occurrence of the Trigger Event, if the general meeting of shareholders or as the case may be, the Board of Directors resolves to make any dividend distribution, other than out of the earnings and profits of the Company, the sums available for distributions will be apportioned between the Class A Shares, the Class B Shares and the Class GP Share, each share entitling to the same proportion in any distribution in excess of two hundred forty million euro (EUR 240,000,000.-) constituting the Trigger Event.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an interim dividend to shareholders. The Board of Directors fixe(s) the amount and the date of payment of any such interim dividend.

## Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 32. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation and by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of shares so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions disregarding any requirement for the Legal Reserve.

## Chapter VII. - Applicable Law

**Art. 33. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

### *Tenth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set the number of directors of the Company at six (6) and further resolved to appoint the following as directors of the Company, with immediate effect:

- Jean-Yves Maldague, managing director, born on 9 February 1966 in Arlon (Belgium), with professional address at 136, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as Managing Director (administrateur délégué) until the date of the general meeting which will be held in 2016;

- Yie-Hsin Hung, director, born on 12 August 1962 in Chicago (USA) with professional address at 51, Madison Avenue, USA - NY 10010 New York, appointed as Director until the date of the general meeting which will be held in 2019;

- Naim Abou-Jaoudé, director, born on 9 July 1966 in Jal-El-Dib (Lebanon), with professional address at 200 Aldersgate, Aldersgate Street, 13<sup>th</sup> Floor, London EC1A 4HD, United Kingdom, appointed as Director until the date of the general meeting which will be held in 2016;

- John Yong Kim, director, born on 24 September 1960 in Busan (South Korea) with professional address at 51, Madison Avenue, USA - NY 10010 New York appointed as Director until the date of the general meeting which will be held in 2019;

- John Fleurant, director, born on 22 April 1962 in New York (USA), with professional address at 51, Madison Avenue, New York 10010, USA, appointed as Director until the date of the general meeting which will be held in 2019; and

- John Grady, director, born on 24 June 1968 in Massachusetts (USA), with professional address at 51, Madison Avenue, New York 10010, USA, appointed as Director until the date of the general meeting which will be held in 2019.

### *Eleventh resolution*

The general meeting of shareholders resolved to confirm the following entity as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) for a period ending at the next annual general meeting of shareholders of the Company:

PwC, a société civile governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65477.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 4,000.-There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Candriam Luxembourg, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du 10 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 27 de l'année 1992 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37647 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte en date du 3 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Annick Braquet, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Solange Wolter, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mireille Defawe, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Fixer la valeur nominale de chaque action de la Société à un centime d'euro (EUR 0,01) et convertir les quinze mille trois cent quatre-vingt-six (15.386) actions nominatives existantes sans valeur nominale en dix-neuf milliards cinq cent quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante-trois (19.590.387.943) actions de catégorie A avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et en une (1) action du commandité d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01);

2 Constater le transfert de l'action du commandité par le seul et unique actionnaire de la Société à Candriam Luxco S.à r.l. et constater la participation additionnelle de Candriam Luxco S.à r.l., votant en tant qu'actionnaire de la Société sur tous les points suivants de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires;

3 Constater le rapport du conseil d'administration de la Société concernant la création d'une autorisation accordée au conseil d'administration de refléter l'émission d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B et de l'action du commandité de la Société;

4 Créer un capital autorisé à hauteur de deux cent quarante-quatre million huit cent soixante dix-neuf mille huit cent quarante-neuf euros et trente centimes (EUR 244.879.849,30), représenté par dix-neuf milliards cinq cent quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante-trois (19.590.387.943) Actions de Catégorie A, quatre milliards huit cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-six (4.897.596.986) Actions de Catégorie B et une (1) Action du Commandité avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) pour chaque action et autoriser le conseil d'administration de la Société, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication de l'acte de l'assemblée générale des actionnaires constituant le capital autorisé dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou de droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou d'instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire;

5 Modifier l'objet social de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société est agréée au Luxembourg en tant que société de gestion suivant l'Article 101 du Chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les Organismes de Placement Collectif (ci-après la «Loi de 2010»).

La Société a pour objet (1) la gestion collective de portefeuilles d'Organismes de Placement Collectif (qu'il s'agisse d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières («OPCVM») agréés conformément à la Directive 2009/65/CEE ou d'autres Organismes de Placement Collectif («OPC») ne relevant pas de cette Directive), (2) la gestion de portefeuilles d'investissement - y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite - sur une base discrétionnaire et individualisée, dans le cadre d'un mandat donné par les investisseurs, lorsque ces portefeuilles comportent un ou plusieurs instruments énumérés à la section B de l'Annexe II de la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, et (3) la fourniture de conseils en investissement portant sur un ou plusieurs des instruments énumérés à la Section B de l'Annexe II de la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Parmi les activités incluses dans l'activité de gestion collective de portefeuilles (décrites dans l'Annexe II de la Loi de 2010), la Société exercera principalement les fonctions de gestion de portefeuilles et de commercialisation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société est également agréée au Luxembourg en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs suivant l'Article 5 du Chapitre 2 de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 concernant les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs (ci-après la «Loi de 2013»).

La Société a pour objet (1) la gestion de portefeuilles de fonds d'investissement alternatifs («FIA») (2) la gestion de portefeuilles- y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite et des institutions de retraite professionnelle, conformément à l'Article 19, paragraphe (1) de la Directive 2003/41/CE, dans le cadre des mandats donnés par les investisseurs sur une base discrétionnaire et individualisée, (3) le conseil en investissement, et (4) la réception et la transmission d'ordres portant sur des instruments financiers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Parmi les activités incluses dans l'activité de gestion collective de FIA (décrites dans l'Annexe I de la Loi de 2013), la Société exercera principalement les fonctions de gestion de portefeuille, de gestion des risques et de commercialisation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Concernant l'activité de gestion de portefeuilles d'investissement, la Société exercera les fonctions de gestion de portefeuille et de commercialisation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra exercer l'ensemble des activités nécessaires à l'exécution de la gestion collective et de la gestion de portefeuilles d'investissement, y compris la réception et la transmission, pour le compte des OPC ou des investisseurs, des ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers.

La gestion s'effectuera par procuration sur des comptes ouverts au nom d'OPC ou de clients auprès d'établissements bancaires uniquement, la gestion par comptes globaux ouverts au nom de la Société étant exclue.

La Société peut prêter les services précités directement ou en sous-traitance, dans le respect de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.

La Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à être utile à celui de la Société, et en assumer leur gestion, leur contrôle et leur développement. La Société peut également investir dans tous les types de titres et faire toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, au-delà des fonds propres légalement requis.

La Société peut entre autres:

- exercer des mandats d'administrateur dans les OPC, les FIA et dans d'autres sociétés,
- pratiquer des activités de commercialisation/marketing visant à accroître le nombre de clients, d'actifs en gestion et/ou à proposer de nouveaux produits et services pour elle-même ou pour ses sociétés affiliées,
- faire des présentations ou des recommandations sur les produits et services offerts par la Société et ses sociétés affiliées,
- être promoteur de fonds d'investissement,
- procéder à toutes opérations immobilières, mobilières et/ou financières qui pourraient être nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

L'énumération des activités précitées est non limitative. Plus généralement, la Société peut exercer toutes les activités liées directement ou indirectement à, et présumées utiles et nécessaires à la réalisation de son objet et ce, toujours dans les limites prévues par la Loi de 2010 et par la Loi de 2013.»

6 Changer la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société en commandite par actions sans création d'une nouvelle personne morale;

7 Décider que toutes les actions émises à la date de l'assemblée des actionnaires étant des actions d'une société anonyme doivent être échangées contre des actions de société en commandite par actions, avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés suite à la refonte des statuts de la Société, et convertir les dix-neuf milliards cinq cent quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante-trois (19.590.387.943) actions de catégorie A d'une

valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et de l'une (1) action de commandité d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) de la société anonyme en dix-neuf milliards cinq cent quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante-trois (19.590.387.943) actions de catégorie A d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune qui devront être détenues par le(s) associé(s) commanditaire(s) de la société en commandite par actions et en une (1) action de commandité d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) qui devra être détenue par l'associé commandité;

8 Constaté que Candriam Luxco S.à r. l., qui détient l'Action du Commandité, sera l'associé commandité de la Société;

9 Modifier les statuts de la Société afin de refléter les points portés à l'ordre du jour ci-dessus;

10 Fixer le nombre d'administrateurs à six (6) et nommer six (6) administrateurs de la Société;

11 Nommer le réviseur d'entreprises agréé de la Société;

12 Divers.

(i) Que l'associé et Candriam Luxco S.à r.l. ont été dûment convoqués et ont été dûment informés de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que toutes les actions émises et à émettre sont représentées, respectant ainsi les exigences de quorum pour les modifications proposées des statuts.

(v) Que l'assemblée était, par conséquent, régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer la valeur nominale de chaque action de la Société à un centime d'euro (EUR 0,01) et convertir les quinze mille trois cent quatre-vingt-six (15.386) actions nominatives existantes sans valeur nominale en dix-neuf milliards cinq cent quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante-trois (19.590.387.943) actions de catégorie A avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et en une (1) action du commandité d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de constater le transfert de l'action du commandité par le seul et unique actionnaire de la Société à Candriam Luxco S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert et de constater la participation additionnelle de Candriam Luxco S.à r.l., votant en tant qu'actionnaire de la Société sur tous les points suivants de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de constater le rapport du conseil d'administration de la Société concernant la création d'une autorisation accordée au conseil d'administration de (i) refléter l'émission d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B et de l'action du commandité de la Société et (ii) de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire (le «Rapport»).

Le Rapport restera annexé au présent acte afin d'être enregistré au même moment auprès des autorités d'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer un capital autorisé à hauteur de deux cent quarante-quatre millions huit cent soixante-dix-neuf mille huit cent quarante-neuf euros et trente centimes (EUR 244.879.849,30), représenté par dix-neuf milliards cinq cent quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante-trois (19.590.387.943) Actions de Catégorie A, quatre milliards huit cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-six (4.897.596.986) Actions de Catégorie B et une (1) Action du Commandité avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) pour chaque action et autorisation du conseil d'administration de la Société, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication de l'acte de l'assemblée générale des actionnaires constituant le capital autorisé dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou de droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou d'instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire

ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'objet social de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société est agréée au Luxembourg en tant que société de gestion suivant l'Article 101 du Chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les Organismes de Placement Collectif (ci-après la «Loi de 2010»).

La Société a pour objet (1) la gestion collective de portefeuilles d'Organismes de Placement Collectif (qu'il s'agisse d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières («OPCVM») agréés conformément à la Directive 2009/65/CEE ou d'autres Organismes de Placement Collectif («OPC») ne relevant pas de cette Directive), (2) la gestion de portefeuilles d'investissement - y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite - sur une base discrétionnaire et individualisée, dans le cadre d'un mandat donné par les investisseurs, lorsque ces portefeuilles comportent un ou plusieurs instruments énumérés à la section B de l'Annexe II de la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, et (3) la fourniture de conseils en investissement portant sur un ou plusieurs des instruments énumérés à la Section B de l'Annexe II de la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Parmi les activités incluses dans l'activité de gestion collective de portefeuilles (décrites dans l'Annexe II de la Loi de 2010), la Société exercera principalement les fonctions de gestion de portefeuilles et de commercialisation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société est également agréée au Luxembourg en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs suivant l'Article 5 du Chapitre 2 de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 concernant les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs (ci-après la «Loi de 2013»).

La Société a pour objet (1) la gestion de portefeuilles de fonds d'investissement alternatifs («FIA») (2) la gestion de portefeuilles - y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite et des institutions de retraite professionnelle, conformément à l'Article 19, paragraphe (1) de la Directive 2003/41/CE, dans le cadre des mandats donnés par les investisseurs sur une base discrétionnaire et individualisée, (3) le conseil en investissement, et (4) la réception et la transmission d'ordres portant sur des instruments financiers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Parmi les activités incluses dans l'activité de gestion collective de FIA (décrites dans l'Annexe I de la Loi de 2013), la Société exercera principalement les fonctions de gestion de portefeuille, de gestion des risques et de commercialisation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Concernant l'activité de gestion de portefeuilles d'investissement, la Société exercera les fonctions de gestion de portefeuille et de commercialisation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra exercer l'ensemble des activités nécessaires à l'exécution de la gestion collective et de la gestion de portefeuilles d'investissement, y compris la réception et la transmission, pour le compte des OPC ou des investisseurs, des ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers.

La gestion s'effectuera par procuration sur des comptes ouverts au nom d'OPC ou de clients auprès d'établissements bancaires uniquement, la gestion par comptes globaux ouverts au nom de la Société étant exclue.

La Société peut prêter les services précités directement ou en sous-traitance, dans le respect de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.

La Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à être utile à celui de la Société, et en assumer leur gestion, leur contrôle et leur développement. La Société peut également investir dans tous les types de titres et faire toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, au-delà des fonds propres légalement requis.

La Société peut entre autres:

- exercer des mandats d'administrateur dans les OPC, les FIA et dans d'autres sociétés,
- pratiquer des activités de commercialisation/marketing visant à accroître le nombre de clients, d'actifs en gestion et/ou à proposer de nouveaux produits et services pour elle-même ou pour ses sociétés affiliées,
- faire des présentations ou des recommandations sur les produits et services offerts par la Société et ses sociétés affiliées,
- être promoteur de fonds d'investissement,
- procéder à toutes opérations immobilières, mobilières et/ou financières qui pourraient être nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

L'énumération des activités précitées est non limitative. Plus généralement, la Société peut exercer toutes les activités liées directement ou indirectement à, et présumées utiles et nécessaires à la réalisation de son objet et ce, toujours dans les limites prévues par la Loi de 2010 et par la Loi de 2013.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer avec effet immédiat la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société en commandite par actions sans création d'une nouvelle personne morale.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que toutes les actions émises à la date de l'assemblée des actionnaires étant des actions d'une société anonyme doivent être échangées contre des actions de société en commandite par actions, avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés suite à la refonte des statuts de la Société, et convertir les dix-neuf milliards cinq cent quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante-trois (19.590.387.943) actions de catégorie A d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et de l'une (1) action de commandité d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) de la société anonyme en dix-neuf milliards cinq cent quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante-trois (19.590.387.943) actions de catégorie A d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune qui devront être détenues par le(s) associé(s) commanditaire(s) de la société en commandite par actions et en une (1) action du commandité d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) qui devra être détenue par l'associé commandité.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de constater que Candriam Luxco S. à r.l., qui détient l'action du commandité, sera l'associé commandité de la Société.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de refondre intégralement les statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

Les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

### **«Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre Candriam Luxco S.à r.l., associé commandité, et les actionnaires commanditaires fondateurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Candriam Luxembourg» mais est autorisée à utiliser les dénominations commerciales de «Candriam», «Candriam Investors Group» et «Candriam Investors Group Luxembourg».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration (tel que défini au Chapitre III - Article 9 de ces Statuts).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Objet.** La Société est agréée au Luxembourg en tant que société de gestion suivant l'Article 101 du Chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les Organismes de Placement Collectif (ci-après la «Loi de 2010»).

La Société a pour objet (1) la gestion collective de portefeuilles d'Organismes de Placement Collectif (qu'il s'agisse d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières («OPCVM») agréés conformément à la Directive 2009/65/CEE ou d'autres Organismes de Placement Collectif («OPC») ne relevant pas de cette Directive), (2) la gestion de portefeuilles d'investissement - y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite - sur une base discrétionnaire et individualisée, dans le cadre d'un mandat donné par les investisseurs, lorsque ces portefeuilles comportent un ou plusieurs instruments énumérés à la section B de l'Annexe II de la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, et (3) la fourniture de conseils en investissement portant sur un ou plusieurs des instruments énumérés à la Section B de l'Annexe II de la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Parmi les activités incluses dans l'activité de gestion collective de portefeuilles (décrites dans l'Annexe II de la Loi de 2010), la Société exercera principalement les fonctions de gestion de portefeuilles et de commercialisation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société est également agréée au Luxembourg en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs suivant l'Article 5 du Chapitre 2 de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 concernant les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs (ci-après la «Loi de 2013»).

La Société a pour objet (1) la gestion de portefeuilles de fonds d'investissement alternatifs («FIA») (2) la gestion de portefeuilles- y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite et des institutions de retraite professionnelle, conformément à l'Article 19, paragraphe (1) de la Directive 2003/41/CE, dans le cadre des mandats donnés par les investisseurs sur une base discrétionnaire et individualisée, (3) le conseil en investissement, et (4) la réception et la transmission d'ordres portant sur des instruments financiers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Parmi les activités incluses dans l'activité de gestion collective de FIA (décrites dans l'Annexe I de la Loi de 2013), la Société exercera principalement les fonctions de gestion de portefeuille, de gestion des risques et de commercialisation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Concernant l'activité de gestion de portefeuilles d'investissement, la Société exercera les fonctions de gestion de portefeuille et de commercialisation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra exercer l'ensemble des activités nécessaires à l'exécution de la gestion collective et de la gestion de portefeuilles d'investissement, y compris la réception et la transmission, pour le compte des OPC ou des investisseurs, des ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers.

La gestion s'effectuera par procuration sur des comptes ouverts au nom d'OPC ou de clients auprès d'établissements bancaires uniquement, la gestion par comptes globaux ouverts au nom de la Société étant exclue.

La Société peut prêter les services précités directement ou en sous-traitance, dans le respect de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.

La Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à être utile à celui de la Société, et en assumer leur gestion, leur contrôle et leur développement. La Société peut également investir dans tous les types de titres et faire toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, au-delà des fonds propres légalement requis.

La Société peut entre autres:

- exercer des mandats d'administrateur dans les OPC, les FIA et dans d'autres sociétés,
- pratiquer des activités de commercialisation/marketing visant à accroître le nombre de clients, d'actifs en gestion et/ou à proposer de nouveaux produits et services pour elle-même ou pour ses sociétés affiliées,
- faire des présentations ou des recommandations sur les produits et services offerts par la Société et ses sociétés affiliées,
- être promoteur de fonds d'investissement,
- procéder à toutes opérations immobilières, mobilières et/ou financières qui pourraient être nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

L'énumération des activités précitées est non limitative. Plus généralement, la Société peut exercer toutes les activités liées directement ou indirectement à, et présumées utiles et nécessaires à la réalisation de son objet et ce, toujours dans les limites prévues par la Loi de 2010 et par la Loi de 2013.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois et les Statuts, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord des Administrateurs sera requis en vue de la liquidation.

## Chapitre II. Capital, Actions

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis est fixé à cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent trois mille huit cent soixante-dix-neuf euros et quarante-quatre centimes (EUR 195.903.879,44) représenté par dix-neuf milliards cinq cent quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante-trois (19.590.387.943) actions de catégorie A avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les associés commanditaires et une (1) action avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) (l'«Action du Commandité»), qui doit être détenue par l'associé commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société.

L'assemblée générale des actionnaires ou, selon le cas, le Conseil d'Administration peut émettre, suivant les conditions fixées par l'article 7, des actions de catégorie B avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Catégorie B», et ensemble avec les Actions de Catégorie A, les «Actions Ordinaires») qui doivent être détenues par les actionnaires commanditaires, en représentation de leur engagement limité dans la Société.

Chaque action émise est entièrement libérée. Une référence aux «actions» dans les Statuts doit s'entendre comme désignant ensemble les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B ainsi que l'Action du Commandité.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou des dividendes intérimaires ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale (telle que définie ci-dessous).

**Art. 6. Actions.** Chaque action donne droit à une voix. Le détenteur de l'Action du Commandité n'aura pas de droit de veto lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Les actions auront la forme d'actions nominative seulement.

Les Actions Ordinaires sont librement cessibles, sous réserve des limites pouvant être fixées par des conventions d'actionnaires, en vigueur de temps à autre entre les actionnaires de la Société et toute autre partie mentionnée dans celles-ci, liées à et conclues en présence de la Société (une «Convention d'Actionnaires») (y compris, le cas échéant, des interdictions de cessions, des obligations de sortie conjointe et des droits de sortie). L'Action du Commandité peut seulement être cédée à condition que les actionnaires (i) approuvent cette cession selon les conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts et par les Lois pour toute modification des Statuts, (ii) déterminent, si tel est nécessaire, quelle(s) personne(s) doit agir comme Associé Commandité de la Société après une telle cession et, (iii) sous réserve des limites pouvant être fixées dans toute Convention d'Actionnaires (y compris, le cas échéant, des interdictions de cession, des obligations de sortie conjointe et des droits de sortie). Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires et les usufruitiers d'une action, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur cette action donnée en gage peuvent uniquement se faire représenter auprès de la Société et dans des assemblées d'actionnaires par un représentant unique, désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société en temps voulu. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions sera prouvée par des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires pourront être délivrés par la Société aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Toute cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. La Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document contenant l'accord du cédant et du cessionnaire pour un tel enregistrement. La Société ne peut pas enregistrer une cession si celle-ci ne respecte pas les dispositions d'une Convention d'Actionnaires.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 7. Capital Autorisé - Augmentation et Réduction du Capital Émis.**

7.1 Le capital autorisé de la Société (incluant, afin d'éviter tout doute, le capital social de la Société émis) est fixé à deux cent quarante-quatre million huit cent soixante-dix-neuf mille huit cent quarante-neuf euros et trente centimes (EUR 244.879.849,30), représenté par dix-neuf milliards cinq cent quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante-trois (19.590.387.943) Actions de Catégorie A, quatre milliards huit cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-six (4.897.596.986) Actions de Catégorie B et une (1) Action du Commandité. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé et, sous réserve des dispositions de toute Convention d'Actionnaires, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou de droits de conversion accordés par les Administrateurs dans les limites du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou d'instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de l'assemblée générale des actionnaires constituant le capital autorisé dans le Mémorial C et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les Administrateurs peuvent déléguer à toute personne dûment autorisée la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.2 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts et par les Lois pour toute modification des Statuts.

Sans préjudice des dispositions de l'article 7.1 des Statuts et sous réserve de toute Convention d'Actionnaires, les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital que ces actionnaires détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts et par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

**Art. 8. Rachat d'actions.** La Société peut racheter une ou plusieurs Actions Ordinaires, mais pas l'Action du Commandité. L'acquisition et la détention d'Actions Ordinaires s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

### Chapitre III. Gérance de la société, Reviseurs d'entreprises agréés

**Art. 9. Gérance.** La Société est gérée par le Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»). L'assemblée générale des actionnaires déterminera le nombre des membres du Conseil d'Administration (les «Administrateurs»), qui ne doit pas être inférieur à trois (3).

Chaque Administrateur sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de leur mandat, qui ne peut être d'une durée supérieure à six (6) ans. Chaque Administrateur est éligible pour une nouvelle nomination et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'éventualité d'une vacance au sein du Conseil d'Administration, les Administrateurs restants peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur pour combler une telle vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui devra confirmer une telle cooptation ou nommer un nouvel Administrateur à la place.

Sans préjudice à tout droit de vote à une assemblée générale des actionnaires, un actionnaire individuel ne peut ni participer, ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Administrateurs.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au réviseur d'entreprises agréé relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs - Comités.** Le Conseil d'Administration peut déléguer des tâches particulières concernant la stratégie, la gestion journalière et le contrôle de la Société ainsi que de ses filiales directes ou indirectes («Candriam Investors Group») à un comité composé d'au moins un Administrateur et d'un certain nombre de membres n'ayant pas nécessairement la qualité d'Administrateur (le «Comité Exécutif»). Le Conseil d'Administration nommera un Administrateur en tant que président du Comité Exécutif. Ce président est autorisé à utiliser les titres de «Chief Executive Office» et «CEO» de Candriam Investors Group. Le Comité Exécutif établira des règles concernant ses méthodes de travail et son processus de prise de décisions. Dans ce contexte, le Comité Exécutif détermine également les fonctions dont chaque membre du Comité Exécutif est en particulier responsable. De telles règles et répartition de fonctions sont consignées par écrit et soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un comité composé d'au moins un Administrateur et d'un certain nombre de directeurs n'ayant pas nécessairement la qualité d'Administrateur. Ce comité sera nommé Comité de direction. Le Conseil d'Administration nomme un Administrateur en tant que président du Comité de direction. Le Comité de direction établit des règles concernant ses méthodes de travail et son processus de prise de décisions. Dans ce contexte, le Comité de direction détermine également les fonctions dont ses membres sont en particulier responsables. Ces règles et répartition de tâches sont consignées par écrit et sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer des tâches particulières concernant le contrôle interne et la fonction de Compliance de la Société à un comité composé d'au moins un Administrateur et d'un certain nombre de membres ayant nécessairement la qualité d'Administrateur, mais ne pouvant pas être membre du Comité de direction (le «Comité d'Audit et de Compliance»). Le Conseil d'Administration nomme un Administrateur en tant que président du Comité d'Audit et

de Compliance. Le Comité d'Audit et de Compliance établit des règles concernant ses méthodes de travail et son processus de prise de décisions.

Le Conseil d'Administration peut déléguer des tâches particulières concernant la rémunération des salariés et dirigeants de Candriam Investors Group à un comité composé d'au moins un Administrateur et d'un certain nombre de membres n'ayant pas nécessairement la qualité d'Administrateur (le «Comité de Rémunération»). Le Conseil d'Administration nomme un Administrateur en tant que président du Comité de Rémunération. Le Comité de Rémunération établit des règles concernant ses méthodes de travail et son processus de prise de décisions.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer d'autres pouvoirs ou mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à une ou plusieurs personnes de son choix.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société sera liée à l'égard des tiers par deux signatures d'Administrateurs ou de membres du Comité de direction qui sont dûment autorisés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 11 des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut également confier des mandats spéciaux par voie de procuration réalisée devant notaire ou par acte sous-seing privé.

**Art. 13. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) des Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, vingt-quatre heures (24h) au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de tous les membres du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Administrateur comme son mandataire. Tout Administrateur pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite, signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 14. Résolutions du Conseil d'Administration.** Les résolutions du Conseil d'Administration sont consignées par écrit.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion (ou par l'Administrateur qui préside lors de cette réunion en son absence) et par un autre Administrateur ou par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de résolutions écrites adoptées par les Administrateurs ainsi que les comptes rendus de l'assemblée générale des actionnaires, à produire dans le cadre d'une procédure judiciaire ou autrement, seront signés par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

**Art. 15. Frais de gestion et autres dépenses.** Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peut, de plus, être remboursé de toutes les dépenses qu'ils auront engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflits d'intérêts.** Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que les Administrateurs, gérants ou agents de la Société, ont un intérêt personnel dans ou sont administrateurs, gérants, agents actionnaires, membres, mandataires ou employés de cette autre société ou entreprise.

Un Administrateur, gérant ou mandataire de la Société qui assure en même temps la fonction d'Administrateur, gérant, mandataire ou employé d'une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Dans l'hypothèse où un Administrateur, gérant ou mandataire aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, l'Administrateur, gérant ou mandataire doit en informer le Conseil d'Administration. Il ne doit pas délibérer, ni voter sur une telle opération de la Société. Une telle opération et un tel intérêt personnel doivent être portés à la connaissance des actionnaires à l'occasion de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le terme «intérêt personnel» utilisé dans le paragraphe ci-dessus ne désigne pas les relations ou tout intérêt qui pourraient exister en quelque manière que ce soit, de quelque qualité et sur quelque fondement que ce soit avec New York Life Insurance Company ou ses filiales directes ou indirectes ou sociétés affiliées, ou en relation avec toute entreprise ou entité juridique telle que déterminée par le Conseil d'Administration de temps à autre.

**Art. 17. Responsabilité des actionnaires - Indemnisation.** L'associé commandité est conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que les membres du Conseil d'Administration doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemnifiera le Conseil d'Administration (ou un ou plusieurs de leurs Administrateurs, gérants, mandataires ou employés), les directeurs ou les employés de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tout dommage qu'ils ont à payer et tout frais raisonnable qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant (ou d'Administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé du gérant), ou de directeurs ou employés de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel, et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou de mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 18. Dissolution - Incapacité de l'Associé Commandité.** En cas de dissolution ou d'incapacité légale de l'associé commandité ou, si pour toute autre raison, l'associé commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre associé commandité, l'assemblée générale des actionnaires nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires en vue de désigner un nouvel associé commandité.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination, les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts et par les Lois.

Les Administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les Administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

**Art. 19. Réviseurs d'entreprises.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

Le réviseur d'entreprise ou les réviseurs d'entreprises sont le cas échéant nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé, conformément aux Lois, ne peut être révoqué que pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Actionnaires

**Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

**Art. 21. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le quatrième jeudi du mois d'avril à 11h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 22. Autres Assemblées Générales.** Le Conseil d'Administration ou le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées par le Conseil d'Administration si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent. Si le Conseil d'Administration ne convoque pas une telle assemblée en temps voulu, celle-ci peut être convoquée par un actionnaire individuel.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

**Art. 23. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts et aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 24. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer, pas plus tard que dans la convocation, toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

**Art. 25. Procédure.** Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le président, ou, en son absence, par une personne désignée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire qui n'a pas nécessairement la qualité d'actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration peut décider d'autoriser d'autres personnes que des actionnaires ou leurs mandataires à participer à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 26. Prorogation.** Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit proroger une assemblée sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

La résolution de proroger spécifiera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée prorogée. Le Conseil d'Administration informe immédiatement et par écrit les actionnaires absents ou représentés de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée prorogée.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée avant la survenance de la prorogation.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

La prorogation de l'assemblée générale des actionnaires ne requiert pas une convocation séparée.

**Art. 27. Vote.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour, sauf si tous les actionnaires sont présents ou représentés et votent à l'unanimité, auquel cas d'autres sujets peuvent être délibérés et votés.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société ou par e-mail.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum et du vote.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

(c) s'il a été délivré par e-mail, à la réception du courrier électronique.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts et aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint à la première assemblée, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

**Art. 28. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 29. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 30. Approbation des Comptes Annuels.** Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

**Art. 31. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale conformément à la Loi (la «Réserve Légale»). Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets, toujours en conformité avec les dispositions des Statuts. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices

reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission aux actionnaires, au prorata de leur participation dans le capital émis, toujours en conformité avec les règles suivantes.

Si l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration décide de procéder au versement d'un dividende sur les revenus et profits de la Société, les sommes disponibles pour la distribution seront réparties entre les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B et l'Action du Commandité, chaque action donnant droit à la même proportion dans une telle distribution.

Si l'assemblée générale des actionnaires, ou le cas échéant le Conseil d'Administration, décide de procéder au versement de dividendes autrement que sur les revenus et profits réalisés par la Société, ces sommes distribuables seront réparties parmi les porteurs d'Actions de Catégorie A et de l'Action du Commandité, chacune de ces actions, de Catégorie A ou de l'Action du Commandité, donnant droit à une même proportion dans le cadre d'une telle distribution, jusqu'à ce que le montant total des distributions réalisées par la Société, autre que celles provenant des revenus et profits de la Société, atteigne deux cent quarante million d'euro (EUR 240.000.000,-) (l'«Evènement Déclencheur»). A compter de l'Evènement Déclencheur, si l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration décide de procéder au versement de dividendes autrement que sur les revenus et profits de la Société, les sommes disponibles pour des distributions de dividende seront réparties entre les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B et l'Action du Commandité, chacune de ces actions donnant droit à la même proportion pour toute distribution excédant deux cent quarante million d'euro (EUR 240.000.000,-) constituant l'Evènement Déclencheur.

Concernant les conditions fixées par la loi et en conformité avec les dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut verser un dividende intérimaire aux actionnaires. Le Conseil d'Administration détermine le montant et la date de paiement d'un tel dividende intérimaire.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 32. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre tous les porteurs d'actions de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes, sans considération pour toute exigence quant à la Réserve Légale.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 33. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

### *Dixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer le nombre d'administrateurs à six (6) et de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat:

- Jean-Yves Maldague, administrateur délégué, né le 9 février 1966 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 136, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommé administrateur délégué jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

- Yie-Hsin Hung, administrateur, né le 12 août 1962 à Chicago (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 51, Madison Avenue, USA - NY 10010 New York, nommé administrateur et président jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019;

- Naïm Abou-Jaoudé, administrateur, né le 9 juillet 1966 à Jal-El-Dib (Liban), ayant son adresse professionnelle au 200 Aldersgate, Aldersgate Street, 13<sup>th</sup> Floor, London EC1A 4HD, United Kingdom, nommé administrateur jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

- John Yong Kim, administrateur, né le 24 septembre 1960 à Busan (Corée du Sud), ayant son adresse professionnelle au 51, Madison Avenue, USA - NY 10010 New York, nommé administrateur jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019;

- John Fleurant, administrateur, né le 22 avril 1962 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 51, Madison Avenue, New York 10010, Usa, nommé administrateur jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019; et

- John Grady, administrateur, né le 24 juin 1968 au Massachussetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 51, Madison Avenue, New York 10010, USA, nommé administrateur jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

119376

*Onzième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de confirmer l'entité suivante comme étant le réviseur d'entreprises agréé de la Société pendant une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société:

PwC, une société civile régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 4.000.-Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, M. DEFAWE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41643. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141994/1447.

(140161655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

---

**Feuerbestattungen Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 152.293.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014099920/10.

(140118867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**EFH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.510.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 11 juillet 2014*

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Azhar KHAN, gérant, demeurant professionnellement à Berkeley Square House, Berkeley Square, GB-W1J6BY Londres, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Bernard BARBOUR, demeurant au 213, Majis Al Tawoon Street, Zone 60 West Bay, New Doha, Qatar, en qualité de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et ce en remplacement de Monsieur Azhar KHAN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103089/16.

(140122258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---